

## *Le nœud gordien des parémiologues: qu'est-ce qu'un proverbe?*

MARYSE PRIVAT

Qu'est-ce qu'un proverbe? Comment le définir? Les propos d'Archer Taylor (1931) découragent d'entrée tous ceux qui se prêteraient à une telle entreprise:

La définition d'un proverbe est tâche trop ardue pour qu'elle vaille la peine de s'y engager; et même si par bonheur nous arrivions à réunir en une seule définition tous les éléments essentiels, et à donner à chacun l'importance qui lui revient, nous ne disposerions même pas alors d'une pierre de touche. Une qualité incommunicable nous révèle que de deux phrases, l'une est proverbe et l'autre ne l'est pas<sup>1</sup>.

En effet, toute étude parémiologique doit faire face à une avalanche de termes plus ou moins synonymes: proverbe, dicton, maxime, sentence, adage, parémie, aphorisme, apophtegme, axiome, formule, pensée, précepte, sans oublier les termes plus généralisateurs comme: locution proverbiale, formule gnominique, unité phraséologique, figement phraséologique, figement linguistique, etc. La liste est loin d'être exhaustive. Tous ces termes apparentés, tous ces parasynonymes empiètent plus ou moins largement les uns sur les autres, et il faudra d'ailleurs attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour que se fasse clairement la distinction entre locution, proverbe, dicton et adage.

Alors, pourquoi tant de termes différents? Quelle réalité recouvrent-ils? Faisons une distinction préalable essentielle. Un proverbe, appelons-le pour le moment «*unité proverbiale*», est une phrase à part entière. Qu'elle soit complète ou elliptique, elle constitue un énoncé fini. Ceci permet d'exclure d'emblée les termes suivants: *locution* ou *locution proverbiale*, qui ne sont que des éléments d'une phrase. Une locution est un syntagme, nominal, verbal ou adject-

---

<sup>1</sup> Cette phrase est citée dans plusieurs articles et en plusieurs langues: en français (Milner, 1969), en espagnol (Mieder, 1994), en anglais (Meschonnic, 1976).

tival mais jamais une phrase complète. Même les spécialistes se contredisent et confondent les genres, certains n'hésitant pas, après avoir établi une définition du proverbe et se rangeant derrière la condition préalable de «phrase complète», à étiqueter comme proverbes de simples locutions. Ainsi, «menteur comme un arracheur de dents» ou «se noyer dans un verre d'eau» ne sont pas des proverbes et sont pourtant cités comme tels, dans une thèse de doctorat sur les figements linguistiques (Misri, 1986: 239).

Une expression, une locution peut être tirée d'un proverbe mais n'en reste pas moins une locution. C'est le cas de «mettre la charrue avant les bœufs», «vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué», «jeter le manche après la cognée», «laver son linge sale en famille». Ces prédicats ne peuvent être énoncés sans sujet ou sans être insérés dans une phrase complexe. Ces expressions méritent le nom de locutions proverbiales car elles sont, en effet, tirées d'un proverbe, contrairement à l'expression «menteur comme un arracheur de dents» qui n'a rien à voir de près ni de loin avec un proverbe.

Pour en revenir aux locutions proverbiales citées plus haut, il est, sinon intéressant, du moins indéniable de remarquer que les proverbes donnant naissance à de telles locutions proverbiales sont les proverbes du type: «Il faut...» (Il ne faut pas/jamais...); «On doit...» (On ne doit pas/jamais...).

Après avoir écarté les locutions proverbiales, considérons les mots *figement* et *phraséologie*, qui embrassent la totalité des expressions fixes, figées, l'ensemble des expressions «toutes faites» d'une langue. Ces termes concernent, entre autres domaines, les unités proverbiales mais aussi les expressions imagées, figurées, idiomatiques, les formules, formulettes, devinettes, comptines,... ce qui élimine de notre liste: unité phraséologique, figement phraséologique, figement linguistique, pour être des termes génériques.

Résumant le seul point déterminant jusqu'à présent de notre définition d'une unité proverbiale, à savoir son autonomie syntaxique, il reste encore à cerner le sens des autres termes encore nombreux et répondant tous à cette première condition. Ces mots se trouvent utilisés, parfois en concurrence, dans des contextes apparentés et en rapport avec notre thème des proverbes; c'est reconnaître qu'ils ont des points communs encore qu'ils ne soient de parfaits synonymes. Les dictionnaires spécialisés en proverbes ne sont pas d'une grande utilité car ils ne sont pas catégoriques dans le choix de leur contenu et ne permettent pas de vérifier la nature des formules relevées en vue d'une distinction définitoire. Il suffit pour cela de regarder les titres de ces dictionnaires, aussi bien les plus récents que les anciens: *Dictionnaire de proverbes et dictions*, *Dictionnaire des proverbes, sentences et maximes*, *Dictionnaire des proverbes français et des façons de parler comiques, burlesques et familières*, *Notables enseignements, adages, proverbes*, *Histoire générale des proverbes, adages, sentences, apophtegmes*, etc.

Ces dictionnaires, si nombreux à recueillir les proverbes français et d'ailleurs, ne contribuent guère à l'élaboration d'une définition exacte de ce qu'est un proverbe, ni à la différenciation à établir entre ces parasyonymes, quand ils

ne se limitent pas simplement à donner, sans aucune définition ni note explicative, une simple liste d'unités proverbiales.

Quant aux dictionnaires de la langue française, il suffira de lire quelques définitions pour vérifier que les critères ne sont pas uniformes.

*Proverbe:*

«Maxime brève, passée dans l'usage commun». (*DALF*, Flammarion, 1990).

«Court énoncé exprimant un conseil populaire, une vérité de bon sens ou d'expérience, et qui sont devenus d'usage commun» (*Petit Larousse illustré*, 1993).

«Sentence, maxime, exprimée souvent en peu de mots, traduisant une vérité générale et traditionnelle et qui apparaît le plus souvent dans la langue parlée pour étayer une affirmation, confirmer une décision, ...» (*Lexis*, Larousse, 1989).

«Vérité d'expérience, ou conseil de sagesse pratique et populaire, commun à tout un groupe social, exprimé en une formule elliptique généralement imagée et figurée» (*Petit Robert*, 1993).

Pour poursuivre le processus d'élagage face à cette pléthore de termes similaires, procédons par élimination. Des termes comme *formule*, *pensée*, *précepte* seront d'emblée mis à l'écart: ce sont des termes génériques, chacun pouvant à l'occasion servir de synonyme pour éviter une répétition. Il en va de même pour *axiome* qui prend un caractère supplémentaire de formule scientifique, «mathématique».

De même, il semble légitime, à la lumière du nombre considérable de travaux de spécialistes parémiologues, de ranger au coude à coude les termes suivants: *maxime*, *sentence*, *aphorisme*, *apophtegme*. En balayant les définitions respectives données par le dictionnaire Robert, (formule lapidaire énonçant une maxime; formule résumant un point de science, de morale; parole mémorable ayant valeur de maxime; pensée exprimée d'une manière dogmatique et littéraire, sur un point de morale), on observe qu'elles renvoient souvent à la morale et au mot maxime. Ces termes ont deux dénominateurs communs: l'aspect savant et la signature; ils sont le fruit de la réflexion d'un auteur, philosophe, écrivain, historien ou autre, remontant à une époque plus ou moins reculée dans le temps, pensée condensée sous forme de formule lapidaire. Il est cependant à remarquer que ce trait commun de citation sous forme de proverbe n'est pas spécifiquement signalé dans la définition de ces mots dans les dictionnaires, sauf pour *apophtegme*, «parole mémorable», bien que chacun de ces mots renvoie aux autres comme synonymes.

Les mots *proverbe*, *dicton* ou *parémie* n'apparaissent jamais comme renvoi, ce qui tend à confirmer leur autonomie face au bloc constitué de *maxime*, *sentence*, *aphorisme*, *apophtegme*.

Laissant de côté momentanément le terme *adage*, il reste donc à délier le nœud restant, composé justement de *proverbe*, *dicton* et *parémie*. Ce dernier, *parémie* (du grec: *paroimia* = proverbe) est absent des dictionnaires courants mais a un sens reconnu comme globalisant, regroupant l'ensemble des prover-

bes et formes connexes, quelle que soit la forme adoptée: les adages, les sentences, les proverbes, les maximes,... sont des parémies. La plupart des études réalisées actuellement sur les proverbes utilisent ce terme, ainsi que ses dérivés: parémiologie, parémiologique et parémiologue.

Dans le couple restant proverbe/dicton, le mot *dicton* pose un problème particulier<sup>2</sup>. Presque tous les parémiologues coïncident pour limiter ce terme aux proverbes ayant un caractère local et temporel:

*En avril ne te découvre pas d'un fil; en mai, fais ce qu'il te plaît.  
S'il pleut à la Saint-Médard, il pleut quarante jours plus tard.  
Araignée tissant, mauvais temps.  
Buse planant, beau temps.  
Année de givre, année de fruits.  
Quand on voit une pie, tant pis; quand on en voit deux, tant mieux.*

Cependant, aucun dictionnaire, là encore, n'authentifie cette spécificité, le donnant comme «sentence passée en proverbe», et par là même synonyme de proverbe<sup>3</sup>. Personnellement, je rejoindrai l'opinion des parémiologues et autres linguistes pour classer le mot *dicton* dans une catégorie à part, un sous-ensemble regroupant les vérités, les observations directement liées au temps météorologique, au travail de la terre et aux croyances et superstitions liées à ces deux domaines.

Ainsi, le terme *proverbe* émergerait de cette classification, de cet élagage, comme une parémie énonçant une vérité plus générale (non liée aux domaines du dicton), moins érudite, et anonyme (à la différence des maximes, apophtegmes et autres aphorismes), énonçant un conseil, une prescription, une règle de vie basée sur la sagesse populaire des anciens<sup>4</sup>.

La classification proposée par A. J. Greimas (1960)<sup>5</sup> est sur ce point intéressante qui préconise une dichotomie proverbe/dicton basée sur la connotation ou non-connotation du message: un dicton n'est pas connoté alors qu'un proverbe l'est. En effet, les dictons énoncent une affirmation directe (vérité ou simple croyance? À nous de juger...) liée à l'observation du monde environnant. Lorsqu'un dicton parle de pies, de buses ou d'araignées, il ne s'agit pas d'une métaphore, mais bien de l'animal réel.

<sup>2</sup> Dans certaines langues, le problème est résolu lexicologiquement car un seul mot recouvre un éventail plus large; c'est le cas du coréen, où le terme «sokiam» englobe toutes les expressions gnominiques, ainsi que certains types de jeux de mots (Voir Joh-Yi, M., 1990). C'est le cas également du gascon béarnais «arrepoès», qui désigne à la fois dicton et proverbe (Voir Ravier, X., 1991).

<sup>3</sup> Seul le *Dictionnaire historique de la langue française* de Alain Rey (1992) précise: «sentence populaire, passée en proverbe dans une région donnée».

<sup>4</sup> Le terme *proverbe* garde cependant un caractère générique indéniabie, et s'utilise couramment pour regrouper toutes les catégories considérées dans cette étude.

<sup>5</sup> Dans un petit article de six pages remontant à 1960, A. J. Greimas nous présente succinctement mais clairement les caractéristiques qui, selon lui, définissent les proverbes et dictons.

Néanmoins, cette classification présente une défaillance. Où classer les proverbes (ou dictons?) suivants?:

*Après la pluie le beau temps  
Suivant le vent, il faut mettre la voile.  
Il n'est pas toujours saison de brebis tondre.*

Ces parémies constatent en effet certaines vérités objectives, non connues, liées aux conditions météorologiques, au travail de la terre, mais ne pourrait-on pas les interpréter, ne les interprète-t-on pas de fait, métaphoriquement, pour illustrer un changement de situation ou une nécessité d'adaptation à la situation?

On peut considérer que c'est le contexte qui fera de ces parémies des dictons, pris au sens propre, ou des proverbes, pris au sens figuré. Mais elles seront à de rares exceptions près utilisées métaphoriquement, et non plus dans un contexte descriptif des aspects et stéréotypes du monde rural.

Pour mieux illustrer cette différenciation, prenons quelques proverbes utilisant comme situation de référence le travail de la terre, et plus précisément, pour resserrer l'éventail, le domaine de la vigne. A la suite, ajoutons quelques dictons directement liés à ce même travail de la vigne. En ce qui concerne les proverbes, une «explication» succincte est donnée entre parenthèses.

### Proverbes:

*De bois noué courent grandes vendanges.* (Un petit homme peut réussir de grandes choses)  
*La peur garde la vigne.* (pour parler de la vertu des femmes)  
*On ne fait pas de procession pour tailler les vignes.* (Chacun est seul concerné par son travail)

### Dictons:

*Vigne trop près d'un grand chemin / a près d'elle un mauvais voisin.  
Quand la vigne est en fleurs / elle ne veut voir ni manant ni seigneur.*

Et pour terminer, voici une parémie (dicton? proverbe?), illustrant le glissement du dicton vers le proverbe:

*Plante ta vigne de bons plants / Prends la fille de bonnes gens.*

Après cette parenthèse explicative, revenons au raisonnement de A. J. Greimas qui ne conserve que le trait pertinent de connotation pour distinguer

un dicton d'un proverbe, et nous voyons qu'il considère *Chose promise chose due* comme un dicton, puisque non connoté. En effet, il n'y a aucun emploi métaphorique dans cette unité proverbiale. En suivant cette même logique, il classerait sans aucun doute sous la rubrique *dictons* les parémies suivantes:

*Qui paie ses dettes s'enrichit.*  
*Qui ne risque rien n'a rien.*  
*Abondance de biens ne nuit pas.*  
*Les bons comptes font les bons amis.*  
*Bien mal acquis ne profite jamais.*

Personnellement, je conteste cette exclusivité et pense que deux traits distinctifs sont à regrouper pour définir le dicton: la non connotation et la référence au monde rural, sans possibilité d'extrapolation métaphorique.

S'il est un secteur facile à cerner, c'est bien celui des dictons définis de cette façon, ce qui fait dire à un parémiologue spécialiste des proverbes savoyards, (Dufournet, 1973: 10), devant la difficulté de classification des proverbes, que «seuls les dictons sur le temps sont faciles à classer». Ce n'est pas là un argument autorisant la classification et la distinction dicton/proverbe telle qu'elle vient d'être définie, mais une observation pertinente que je partage *a posteriori*.

A.J. Greimas qualifierait toutes les parémies citées plus haut de dictons alors que, pour moi, aucune ne relève de cette classe, étant donné qu'elles sont sans rapport avec les domaines de référence des dictons, bien que non connotées.

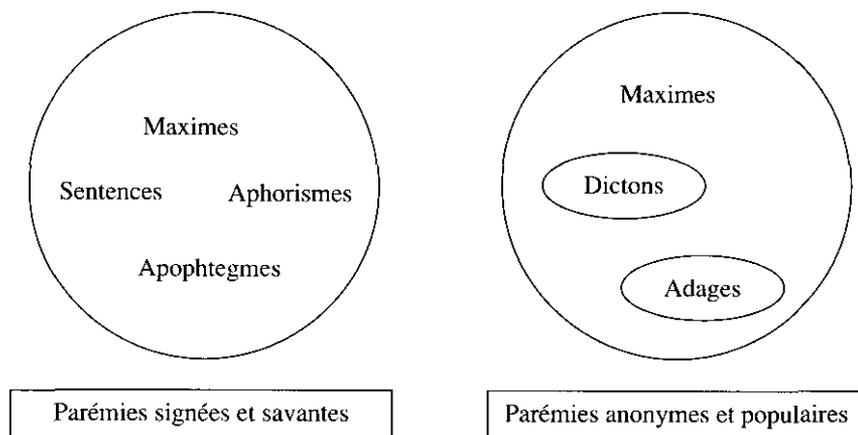
Mais nous voyons que les frontières restent fragiles. Il serait tentant d'affirmer catégoriquement que, pour être proverbe, une parémie doit être connotée, doit s'employer métaphoriquement. Il serait tentant également de regrouper toutes les parémies non connotées et sans lien avec les dictons locaux et temporels, sous l'étiquette *adages*. En effet, un adage est «une maxime pratique ou juridique» et de nombreuses parémies non connotées se rapportent, si ce n'est toujours au domaine juridique, tout au moins au domaine économique, au domaine de l'argent, touchant le domaine «pratique» (Où sont les limites du domaine pratique?)

*Malheur ne dure pas toujours.*  
*Il n'est règle qui ne faille.*  
*Une fois n'est pas coutume.*  
*Force passe droit.*  
*Un bienfait n'est jamais perdu.*  
*Prêter argent fait perdre la mémoire.*  
*Mieux vaut acheter qu'emprunter.*  
*Bon marché fait argent déboursé.*

Toutes ces parémies sont relevées dans le *Dictionnaire des proverbes et dictons* (Montreynaud, Pierron, Suzzoni, 1989) et effectivement classées sous la dénomination *adages*, appartenant aux *Adages français du XVI<sup>e</sup> siècle*, et pourraient rejoindre les adages déjà cités plus haut: *Qui paie ses dettes s'enrichit; Chose promise chose due; ...*

Ces adages expriment des vérités banales, presque des lieux communs qui seraient à rapprocher du défilé de formules du même genre, ironiquement analysées et expliquées par Léon Bloy (1968), dans son livre *Exégèse des lieux communs*, écrit entre 1892 et 1913<sup>6</sup>. En voici quelques-uns: *À l'impossible nul n'est tenu. Qui paie ses dettes s'enrichit. Les bons comptes font les bons amis. Promettre et tenir sont deux. L'argent n'a pas d'odeur*<sup>7</sup>...

Nous parvenons à ce point de notre étude à un début de classification qui pourrait se résumer ainsi:



Mais qu'est-ce qu'une phrase, une formule savante? En quoi consiste l'anonymat d'un proverbe?

## ANONYMAT ET SIGNATURE

Si nous revenons aux maximes et autres sentences, il est probable que pour beaucoup d'entre elles, leur auteur, leur créateur est tombé dans l'oubli ou

<sup>6</sup> Il serait intéressant d'étudier la version espagnole qui est donnée de ce livre: *Exégesis de lugares comunes*. Buenos-Aires: Mundo.

<sup>7</sup> Ce que je classe comme *adages* est en partie classé comme «truismes proverbiaux» par P. J. L. Arnaud, 1991 (à qui j'emprunte, en le modifiant, son propre tableau), ce qui confirme le caractère tautologique de ces formules et souligne le besoin de les classer dans une catégorie distincte.

n'est pas ou plus ressenti comme tel. Le fruit de leur création est tombé dans le domaine public, et on l'utilise (ou on l'utilisait) sans savoir que cette phrase avait un maître.

D'ailleurs, ne pourrait-on pas affirmer que tout proverbe a forcément un titulaire? Comment naissent, comment sont nés les proverbes? Comme pour les plaisanteries, les bons mots ou tout simplement les mots, les nouveaux mots, les néologismes, certains auteurs de proverbes furent illustres et d'autres d'«illustres inconnus». Ce qui compte, c'est que le proverbe soit «senti», non pas comme appartenant à une personne, se détachant du groupe par son trait de génie, sa sentence, sa maxime remarquable, mais bien comme ce qui appartient au groupe, à la parole collective, à la sagesse populaire, comme un outil que tous utilisent, qui sert à tous et souvent, et non un instrument de précision, relégué dans une vitrine fermée. Et si des maximes datées et signées par des hommes illustres sont communément utilisées par le «commun des mortels», elles gagnent leur statut de proverbe ou tombent dans la banalité des proverbes, selon le regard que l'on y porte. Ainsi, certains proverbes dont on peut, en consultant un dictionnaire, retrouver l'auteur, nous sont parvenus par la voie populaire et toute trace de propriété en a été effacée. Ce que résume parfaitement cette définition (une autre!) du proverbe: «Le bon sens d'un seul homme qui devient la sagesse de tout un peuple»<sup>8</sup>.

D'autre part, si certaines sentences ou maximes sont clairement répertoriées (maximes de La Rochefoucauld, Chamfort, Vauvenargues, Destouches, Voltaire, La Bruyère, ... ainsi que des classiques grecs et latins), d'autres le sont moins ou sont difficiles d'accès et pour autant posent problème. Comment être sûrs de remonter infailliblement à l'origine d'un proverbe, à sa source exacte?<sup>9</sup> Telle maxime attribuée à tel auteur ne serait-elle pas déjà présente, sous sa forme originale, sous la plume d'un classique? Les exemples abondent.

*Chassez le naturel, il revient au galop.* Ce proverbe est souvent attribué à Jean de la Fontaine<sup>10</sup>, alors que son auteur reconnu, et répertorié dans les recueils de proverbes est Destouches (1680-1754), qui le place dans sa comédie *Le Glorieux*, en 1732. Et pourtant, ce proverbe n'est ni de La Fontaine ni de Destouches, mais bien un vers d'Horace<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> Définition trouvée dans Duplessis (1851), dans l'avant-propos: «Cette définition est attribuée à lord John Russel, premier ministre actuel d'Angleterre» (Voir *Quarterly Review*, n.º 174, septembre 1850, p. 377). Cette même définition, quelque peu tronquée: «L'esprit d'un homme, la sagesse de tous» est citée, sans auteur, par Milner, 1969.

<sup>9</sup> La datation diffère même d'un dictionnaire à l'autre. Exemple: le proverbe *il ne faut pas jeter le manche après la cognée* est daté de 1576 et recueilli par J. Antoine de Baïf, 1597 (dans le dictionnaire de Maloux, 1988), alors qu'il est daté de 1568 et recueilli par Gabriel Meurier, 1568 (dans le dictionnaire de MPS, 1989).

<sup>10</sup> Dans sa fable, *La chatte métamorphosée en femme*, en parlant du naturel, La Fontaine nous dit en fait: «Qu'on lui ferme la porte au nez, Il reviendra par les fenêtres».

<sup>11</sup> Livre I, Épître X.

Quant à cet autre proverbe-maxime, *La critique est aisée mais l'art est difficile*, il fut attribué à Boileau mais appartient à ... Destouches<sup>12</sup>.

De même, *Les cordonniers sont les plus mal chaussés* est tiré d'une réflexion de Montaigne<sup>13</sup>.

À l'œuvre on connaît l'artisan remonte au IV<sup>e</sup> siècle avant JC et est signé Aristophane, et non pas La Fontaine, même si celui-ci l'a rendu célèbre dans sa fable *Les frelons et les mouches à miel* (I,21).

*Une hirondelle ne fait pas le printemps* est daté de 1752 et signé Le Roux, mais c'est une maxime qui remonte également au IV<sup>e</sup> siècle avant JC et signée Aristote.

Tel proverbe passé dans le langage quotidien ne serait-il pas tiré de la devise d'un blason?<sup>14</sup> Ces images métaphoriques utilisées par les proverbes, où les trouve-t-on en premier lieu? Dans un proverbe, dans une fable, dans la nature elle-même? L'image du lierre s'enroulant sur le tronc du chêne (de l'orme en Espagne) se retrouve sous bien des formes: dans les proverbes<sup>15</sup>, les fables, les contes, les poèmes, les devises, les livres d'emblème. Quel est le précurseur? Le proverbe tire-t-il son inspiration des livres d'emblèmes, ou vice versa?<sup>16</sup> Les devises des blasons sont-elles tirées des proverbes ou vice versa?

Les noms figurant dans les dictionnaires de proverbes les plus anciens sont-ils les créateurs ou de simples compilateurs de proverbes?

The purely vernacular French collections of proverbs found in manuscripts are often not attributed to any particular author, but some writers did put their name to their collections of verse proverbs, and notable among these are Christine de Pisan and Pierre Gringore (Saunders, 1993).

Une étude diachronique des proverbes serait également indispensable pour un examen contrastif des proverbes français et espagnols, notamment ceux qui naissent d'un proverbe ancien commun (sentences bibliques, maximes grecques et latines, ...). Quel chemin ont suivi les adaptations françaises et espagnoles et à quelle époque, pour en arriver à la forme figée que nous connaissons aujourd'hui?

Toutes ces questions concernant le retour aux sources du proverbe constituent un terrain d'étude qui s'avérerait incontestablement passionnant, mais dépassant le contexte de cette modeste étude sur les proverbes.

<sup>12</sup> Explications données par Charles Rozan dans son livre plein de curiosités *Petites ignorances historiques et littéraires*, écrit en 1888 (voir Rozan, 1989).

<sup>13</sup> «Quand nous voyons un homme mal chaussé, nous disons que ce n'est pas merveille s'il est chaussetier» (*Essais*, I, 24).

<sup>14</sup> Comme *À cœur vaillant rien d'impossible*, devise de Jacques Cœur.

<sup>15</sup> Voir le proverbe *Le lierre meurt où il s'attache*.

<sup>16</sup> Lire à ce sujet l'article d'Alison Saunders, 1993: «Is it a proverb or is it an emblem? French manuscript predecessors of the emblem book», ainsi que l'article de Christian Bouzy, 1993: «L'emblème ou le proverbe par l'image au siècle d'Or»

Pour en revenir plus concrètement au thème de l'anonymat ou de l'«autorité» des proverbes, il est un fait indéniable qu'actuellement, même dans le cas où un proverbe (une maxime passée dans l'usage courant) est répertorié signé dans un recueil, très peu de lecteurs ou énonciateurs sauraient remettre un nom sur ce proverbe. Seuls quelques érudits pourraient en retrouver l'auteur sans se tromper. Voire.

Si le moment de création des parémies est intéressant à étudier, il en va de même pour le moment de l'énonciation, pour le mécanisme de l'utilisation ponctuelle d'un proverbe. Celui qui utilise (ou devrait-on restreindre à un passé?) un proverbe, pourquoi le fait-il, pourquoi cite-t-il cette phrase figée, qu'elle soit signée ou non? Utiliser un proverbe senti comme n'appartenant à personne, si ce n'est à la vague communauté, ou utiliser une maxime en ayant conscience de «citer» une phrase célèbre ou tout du moins ayant un auteur, ne relève pas de la même intention, du même vouloir. Glisser un proverbe dans une conversation n'est pas du tout assimilable à citer un vers de poésie ou une phrase d'auteur; dans le cas du proverbe, il n'y a jamais volonté d'ostentation, le proverbe n'est pas cité consciemment. Si le proverbe cité s'avère «signé», il n'est pas ressenti comme tel par l'énonciateur.

On touche sur ce dernier point une distinction fondamentale, à savoir la dichotomie populaire/illustre, vulgaire/savant.

## SAVANT VERSUS POPULAIRE

Roland Barthes, déjà en 1957 (*Mythologies*, Seuil: 263-264), opposait proverbe populaire à aphorisme bourgeois. Maxime Chevalier (1993), dans un article consacré au conte, au proverbe et au romance au Siècle d'Or, fait la même distinction, et oppose proverbes d'un côté, et maxime, adage ou sentence de l'autre. Le proverbe, demande-t-il, doit-il recevoir la même estime que la sentence? Doit-on mettre l'adage antique, la sentence philosophique sur un pied d'égalité avec le proverbe? Pour lui, ou plutôt pour les auteurs du Siècle d'Or espagnol, le proverbe est «une sentence au rabais et une espèce de sous-adage». Et ces auteurs, parmi lesquels figurent Juan de Valdés, Quevedo, Gracián, Cervantes, opèrent une distinction très nette: «aux lettrés, aux hommes cultivés la sentence (ou la maxime) [...] aux analphabètes et aux semi-lettrés le proverbe».

Apparaît ici un clivage intéressant même si nous pouvons discuter le bien-fondé de cette dichotomie, à savoir la différenciation des parémies en fonction du support de l'énoncé: d'un côté, adage, maxime, sentence, aphorisme et apophtegme appartiendraient au domaine de l'écrit alors que le proverbe et le dicton relèveraient de l'oralité. Et ceci concerne aussi bien la création que la réutilisation. Dit caricaturalement, les lettrés, les érudits écrivent des maximes et autres sentences, et les utilisent dans leurs écrits; le peuple inculte, les rustres, inventent des «façons de parler» qu'ils réutilisent dans leur jargon.

Pour autant, le proverbe prend ici son deuxième caractère définitoire que je considère également comme essentiel: caractère non savant, ce qui sous-entend son oralité consécutive.

A notre époque où le proverbe n'est plus vivace comme autrefois, même dans les milieux ruraux, il est difficile, si ce n'est illusoire, de distinguer les formules gnomiques relevant de l'écrit ou de l'oral, puisqu'aucune, ou si peu, ne perdure à l'état actif. Les proverbes de nos jours ne survivent, à de rares exceptions près, que dans les dictionnaires de proverbes et ne sont plus bien souvent qu'une curiosité linguistique ou une recherche nostalgique du passé. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, se référer aux recueils de proverbes pour remonter à la source des proverbes et déterminer de par leur origine s'ils étaient écrits ou «dits» est totalement illusoire. La seule preuve que l'on peut avoir sont les romans, les pièces de théâtre, tous les textes écrits où l'on trouvera des proverbes mis dans la bouche des personnages. Peut-on en conclure qu'ils étaient effectivement utilisés par les contemporains de ces personnages? L'écrivain reflétait-il la réalité de son époque?<sup>17</sup>

Le mode de transmission des proverbes était oral. Et, comme pour toutes les autres formes de transmission orale, la première trace indiscutable (?) qui nous parvient est la première transcription écrite. Ainsi, les proverbes se sont transmis de génération en génération avant qu'un compilateur, qu'il se nomme Oudin, Gringore, de Baïf, Fleury de Bellingen, ou de La Vêprie, ne recueille ces pittoresques expressions du parler populaire. Depuis ces premières compilations, et certainement avant aussi, les proverbes, telles de vieilles pièces de monnaie, ont passé de main en main; certains se sont perdus, d'autres, ayant peut-être perdu de leur valeur, sont tombés dans le puits de l'oubli, d'autres enfin se sont déformés et nous parviennent sous une forme différente.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- \* ARNAUD, P. J. L. (1991). «Réflexions sur le proverbe», *Cahiers de Lexicologie*, 2, pp. 5-27.
- \* BLOY, L. (1968). *Œuvres de Léon Bloy. Exégèse des lieux communs*. Tome VIII. Paris: Mercure de France.
- \* BOUZY, C. (1993). «L'emblème ou le proverbe par l'image au Siècle d'Or espagnol», *Paremia*, n.º 2, pp. 125-134.
- \* CHEVALIER, M. (1993). «Conte, proverbe, romance: trois formes traditionnelles en question au siècle d'or», *Bulletin hispanique*, Tome 95, n.º 1, pp. 237-264.
- \* DUDOURNET, P. (1973). «Proverbes, dictons et locutions recueillis à Bassy et à Chalonges (Haute-Savoie)», *Le Monde alpin et rhodanien*, 1.º trimestre, pp. 7-21.
- \* DUPLESSIS, M. (GRATET), (1851). *La fleur des proverbes français*. Paris: Passard.
- \* GREIMAS, Algirdas J. (1970 [1960]). «Les proverbes et les dictons», *Du sens. Essais sémiotiques*. Paris: Éditions du Seuil.

<sup>17</sup> L'article de Maxime Chevalier (1993) nous donne, à ce sujet, des indications précieuses.

- \* JOH-YI, M. S. (1990). *Recherches parémiologiques comparées du français et du coréen*. Linguistique, Paris IV, Atelier de reproduction de Lille, MF n.º 90PA040072.
- \* MALOUX, M. (1988 [1980]). *Dictionnaire des Proverbes, sentences et maximes*. Paris: Larousse.
- \* MESCHONNIC, Henri. (1976). «Les proverbes, actes de discours», *Revue des sciences humaines*, tome XLI, n.º 163, pp. 419-430.
- \* MIEDER, W. (1994). «Consideraciones generales acerca de la naturaleza del proverbio», *Paremia*, n.º 3, pp. 17-26.
- \* MILNER, G. B. (1969). «De l'armature des locutions proverbiales. Essai de taxonomie sémantique», *L'Homme*, IX, pp. 49-70.
- \* MISRI, G. (1986). *La traduction des figements et des modèles dans les Mille et une nuits*, Nouveau Doctorat, Linguistique, Paris III, Atelier de reproduction de Lille MF, n.º 86PA030115.
- \* MONTREYNAUD, F.; PIERRON, A.; SUZZONI, F. (1989). *Dictionnaire des proverbes et dictons*. Paris: Robert.
- \* RAVIER, X. (1991). «À propos de la forme brève», *Verbum*, tome XIV, fascicule 2-3-4, pp. 343-356.
- \* ROZAN, C. (1989 [1888]). *Petites ignorances historiques et littéraires*. Paris: Les éditions 1900.
- \* SAUNDERS, A. (1993). «Is it a proverb or is it an emblem? French manuscripts predecessors of the emblem book», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, LV, n. 1, pp. 83-111.
- \* TAYLOR, A. (1985 [1931]). *The Proverb*. Berne: Peter Lang.